

## Grippe saisonnière (influenza)

Pour Influenza aviaire A/H5N1 ou A/H7N9 se référer aux procédures spécifiques



### Epidémiologie

Agent infectieux	Virus influenza A/H1N1, A/H3N2 ou B
Réservoir	Homme, oiseaux, porcs
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (&gt; 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie</li> <li>• la dispersion des gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source</li> <li>• transmission possible par aérosols lors de bronchoscopie, aspirations bronchiques, ventilation non invasive</li> <li>• les mains ou les gants, ainsi que l'environnement contaminés par les gouttelettes, peuvent aussi être des vecteurs</li> <li>• portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge, yeux)</li> </ul>
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	1 à 4 jours (en moyenne 2 jours)
Durée d'infectiosité	24h avant le début des symptômes et jusqu'à 4 à 5 jours après chez l'adulte, 7 à 10 jours chez le jeune enfant, prolongée chez les patients immunosupprimés

### Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	GOUTTELETTES
Placement du patient	Chambre individuelle. Cohortage possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre) Garder le rideau tiré entre les lits, port de masque pour le patient s'il quitte l'enceinte délimitée par le rideau
Signalétique	Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre Blouses/masques de soins devant la chambre ou dans la chambre Aux soins intensifs/continus, en absence de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif le périmètre d'isolement Avant intervention chirurgicale, communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
Matériel de soins	Réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles Privilégier le matériel à usage unique
Voisins	Enquête d'entourage et prophylaxie post-expositionnelle selon directives du service HPCI
Durée des mesures	Jusqu'à amélioration clinique, absence de fièvre notamment (en principe 5 jours, sauf si patient immunocompromis)
Transport du patient	Port d'un masque de soins par le patient Literie et chemise du patient propres

	Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates Limiter les déplacements aux besoins essentiels
Visiteurs	Port d'un masque de soins Ne pas s'asseoir sur le lit Désinfection des mains en sortant de la chambre

### Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient Pas nécessaire si simple passage dans la chambre  Masque ultrafiltrant FFP2 si risque d'aérolisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• induction d'expectoration, bronchoscopie, intubation endotrachéale</li> </ul>
Mesures complémentaires	<b>Vaccination annuelle</b> Personnel non vacciné <ul style="list-style-type: none"> <li>• port de masque dans les zones de soins durant la période épidémique</li> </ul>

### Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient <ul style="list-style-type: none"> <li>• changer le lit et la literie</li> </ul>
Environnement	Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient <ul style="list-style-type: none"> <li>• changement du rideau même si le patient reste dans la même chambre</li> <li>• désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)</li> </ul>
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

### Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	Non  Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai

	de 1 jour
Mesures en cas d'épidémie	Les cas de transmission nosocomiale doivent être signalés au service HPCI et à l'Unité cantonale HPCI